

Régie de spectacle, option lumière

RNCP912 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DMA — Diplôme des métiers d'art
Code(s) NSF	323
Formacode(s)	45062
Code(s) ROME	L1504
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est un régisseur lumière qui, en fonction des périodes et du contexte d'emploi, pourra voir ses activités plus ou moins orientées vers les pôles de compétence suivants : régisseur d'accueil, régisseur de tournée, régisseur d'équipement, de compagnie ou de création. Il est capable d'assumer, seul ou au sein d'une équipe, à partir d'une demande initiale précisant des besoins et des contraintes, de concevoir, réaliser et mettre en forme un équipement technique dédié au spectacle vivant.

Il est capable :

- d'effectuer la préparation technique d'un lieu scénique à partir de fiches techniques ;
- d'organiser, adapter et réaliser la partie lumière d'un spectacle ;
- gérer les équipements dédiés au spectacle ;
- réaliser la partie technique d'un projet artistique en réponse à une demande de metteur en scène ou d'un concepteur ;
- assurer le suivi et la réalisation technique des projets artistiques de compagnie, de leur conception aux représentations publiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de ce diplôme est un régisseur lumière qui, en fonction des périodes et du contexte d'emploi, pourra voir ses activités plus ou moins orientées vers les pôles de compétence suivants : régisseur d'accueil, régisseur de tournée, régisseur d'équipement, de compagnie ou de création. Il est capable d'assumer, seul ou au sein d'une équipe, à partir d'une demande initiale précisant des besoins et des contraintes, de concevoir, réaliser et mettre en forme un équipement technique dédié au spectacle vivant.

Il est capable :

- d'effectuer la préparation technique d'un lieu scénique à partir de fiches techniques ;
- d'organiser, adapter et réaliser la partie lumière d'un spectacle ;
- gérer les équipements dédiés au spectacle ;
- réaliser la partie technique d'un projet artistique en réponse à une demande de metteur en scène ou d'un concepteur ;

- assurer le suivi et la réalisation technique des projets artistiques de compagnie, de leur conception aux représentations publiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tous les domaines du spectacle vivant : - théâtre

- art lyrique
- musique
- cirque
- danse
- événementiel
- muséographie

Toute structure culturelle intervenant dans la conception, la réalisation ou la production de spectacle vivant.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Régisseur d'accueil, régisseur de tournée, régisseur d'équipement, régisseur de création, régisseur de compagnie.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.

- de membres de la profession intéressée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 114 €
Selon la branche	7 905 € – 8 394 €
Prise en charge	Branches concernées
8 114 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 370 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
8 394 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 905 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
Date de dernière délivrance possible	01/01/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/912/>